

Innovation dans les programmes de réinsertion sociale : Le Programme des compétences professionnelles

par Roberta Lynn Sinclair, Roger Boe et Colleen Anne Dell'
Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada

Emploi joue un rôle clé dans notre société, et il est d'une importance cruciale pour la bonne réinsertion des délinquants. Le Programme des compétences professionnelles s'est développé à l'établissement de Drumheller (Alberta). D'après les constatations préliminaires, le Programme atteint le groupe visé (ceux qui ont des antécédents de travail marqués par l'instabilité), et une proportion élevée des participants le suivent jusqu'au bout. Une deuxième étape de recherche a été amorcée; elle permettra de poursuivre l'observation de l'évolution des taux de succès, de libération et de réincarcération des délinquants qui ont réintégré la société. Le Programme des compétences professionnelles est un outil précieux pour aider le délinquant à acquérir les aptitudes nécessaires à sa réinsertion sociale.

Un emploi donne une raison d'être et répond au besoin de se sentir indépendant et productif. Bien que beaucoup de délinquants perçoivent eux aussi l'emploi de cette façon, pour un certain nombre de détenus sous responsabilité fédérale, il s'agit d'un sujet de préoccupation. On soutient depuis longtemps que l'employabilité² d'un délinquant est reliée positivement à des taux de récidive³ plus faibles et, par conséquent, à une réinsertion réussie. Cet article propose une évaluation préliminaire du Programme des compétences professionnelles, qui a été mis à l'essai à l'établissement de Drumheller.

Historique

En avril 1993, le Service correctionnel du Canada est entré en relation avec le *Centre for Career Development Innovation* (Concordia University College, Edmonton, Alberta), et, ensemble, ils ont élaboré le Programme des compétences professionnelles pour l'établissement correctionnel de Drumheller⁴. Ce programme a deux composantes : un cours de trois semaines donné en salle de classe, et un cours de formation de trois mois en milieu de travail. On a dressé le profil des connaissances, compétences et attitudes nécessaires pour décrocher un poste de débutant dans chaque domaine de travail⁵. Les participants qui ont mené le programme à bonne fin obtiennent un certificat reconnu par le Centre. Toutefois, le certificat ne fait pas mention de l'établissement de Drumheller de manière que l'attention des employeurs se porte sur la formation reçue par le demandeur d'emploi.

L'objectif premier du Programme des compétences professionnelles consiste à aider les détenus à acquérir certaines compétences professionnelles en demande, du niveau de débutant, pour qu'ils puissent faire bonne figure sur le marché de l'emploi après leur libération. Ces compétences devraient faciliter leur réinsertion sociale.

Les agents de gestion de cas sont encouragés à inciter les détenus à participer, mais l'initiative doit venir du détenu lui-même, ce qui reflète la démarche autonome qu'il devra faire pour trouver un emploi, une fois libéré.

Méthodologie⁷

Le projet comprend deux volets. Le premier est un cadre d'évaluation, qui est résumé dans cet article. Les renseignements sur le programme ont été recueillis à Drumheller et compilés pour dresser une série de données : type de programme (trois semaines et (ou) trois mois), dates du début et de la fin du programme, degré d'achèvement du programme⁸ selon l'Échelle d'information statistique sur la récidive (Échelle d'ISR).

Le deuxième volet comprendra des données plus complètes sur le degré d'achèvement du cours (terminé avec succès, poursuite, retrait, interruption et échec), et de l'information sur la réincarcération ou sur la réussite de la réinsertion. On prépare actuellement une évaluation avant et après programme pour les cours de trois semaines et de trois mois. Toutefois, comme ces données n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction. Cet article porte surtout sur les constatations descriptives.

Il faut noter les limites méthodologiques suivantes de cette étude : l'Échelle d'ISR n'a été utilisée que pour des délinquants masculins, non autochtones et sous responsabilité fédérale, même si l'échantillon se composait à 16 % d'Autochtones, et les scores de l'Échelle d'ISR n'étaient disponibles que pour 66 % des autres délinquants.

Profil des participants

Le profil des participants du Programme des compétences professionnelles de Drumheller est semblable à celui de l'ensemble de la population carcérale⁹. Cette population se compose surtout d'hommes de race blanche (55 %), anglophones, mariés ou vivant avec un conjoint de fait (42 %) et âgés de 21 à 39 ans au moment de leur admission pour l'infraction à l'origine de la peine en cours (65 %). Une forte majorité des détenus (73 %) a subi une incarcération antérieure¹⁰, avec une répartition à peu près égale entre une ou deux peines antérieures dans un établissement pénal. Parmi ceux qui avaient déjà été incarcérés auparavant, plus de la moitié (60 %) avaient déjà été condamnés au moins une fois avant l'âge de 18 ans. Comme le Tableau 1 permet de le constater, les groupes les plus importants de délinquants sont ceux qui purgent une peine pour vol à main armée (ce qui englobe l'introduction par effraction), infractions liées aux stupéfiants ou homicide.

Tableau 2

Démographie par programme

Données démographiques	Trois semaines	Trois mois	Les deux programmes
Statut de l'emploi au moment de l'infraction :			
Employé	32 %	47 %	24 %
Au chômage	68 %	53 %	75 %
Race :			
Blanche	48 %	65 %	77 %
Amérindienne	37 %	26 %	11 %
Autre	14 %	9 %	11 %

Emploi au moment de l'infraction¹¹

Comme on s'y attendait, l'emploi était considéré comme une source de difficulté pour ces délinquants. Au moment de l'infraction à l'origine de la peine en cours, 66 % étaient au chômage. Le Tableau 2 indique ceux ayant participé aux deux programmes qui avaient le taux de chômage le plus élevé (75 %). Les taux de chômage, dans le cours de trois semaines et dans celui de trois mois, sont assez semblables (49 % et 42 % respectivement). Fait intéressant, les taux de chômage les plus élevés, au moment de l'infraction, correspondent aux cas de vol (83 %) et d'introduction par

effraction (77 %). Ceux qui avaient été incarcérés cinq fois ou plus avaient le taux de chômage le plus élevé (74 %). Le taux diminue légèrement pour ceux qui ont été incarcérés trois ou quatre fois (70 %) et une ou deux fois (68 %) auparavant. Le taux de chômage le plus faible est observé chez les délinquants qui n'ont pas été incarcérés antérieurement. Le taux de chômage le plus élevé se retrouve dans le groupe des 21-39 ans (63 %).

Participation au cours et taux d'achèvement¹²

La plupart des délinquants (83 %) ont participé à la formation de trois semaines, 12 % à celle de trois mois et 5 % aux deux. On constate au Tableau 2 que la différence la plus marquée,

Tableau 1

Participants au Programme des compétences professionnelles, par type d'infraction

Infraction à l'origine de la peine actuelle	Description	Pourcentage
Vol à main armée	Introduction par effraction et perpétratin ou intention criminelle, prise de possession par la force, présence illégale dans une habitation, possession illégale d'arme à feu, port d'arme caché	32 %
Possession ou trafic de stupéfiants ou drogues contrôlées	Infractions à la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> et à la <i>Loi sur les stupéfiants</i>	24 %
Homicide	Acte entraînant la mort, sauf lorsqu'elle est causée par une automobile (voir au <i>Code criminel</i> la définition de meurtre et d'homicide involontaire)	22 %
Conduite dangereuse	Négligence criminelle en conduisant un véhicule moteur, incendie criminel, enlèvement, piraterie, rapt, obstruction au travail d'un agent de la paix	11 %
Recel ou possession de biens volés		7 %
Infraction(s) sexuelle(s)	Toutes les infractions sexuelles possibles énumérées dans le <i>Code criminel du Canada</i>	3 %
Infractions pendant l'incarcération	Condamnation pour évasion ou tentative d'évasion d'un établissement correctionnel fédéral ou provincial ou du tribunal, ou pour avoir échappé à une escorte; ne comprend pas le fait de se trouver illégalement en liberté	2 %

Source : Échelle révisée d'information statistique sur la récidive (Échelle d'ISR-R1)

selon la race, est celle de la participation aux deux programmes (Blancs, 77 %, Autochtones, 11 %). La différence selon la race n'est pas aussi importante pour le cours de trois semaines que pour le cours de trois mois. Cette recherche a porté sur deux groupes : ceux qui ont terminé le cours avec succès, et un groupe qui englobe ceux qui ont échoué, se sont retirés, ont été transférés ou poursuivent le programme. Des 510 personnes qui ont une mention du cours dans leur programme, 61 % ont terminé le cours avec succès. Le taux d'achèvement du cours de trois semaines a été de 67 %; celui du cours de trois mois, de 33 %. Parmi les délinquants qui ont participé aux deux cours, 35 % l'ont terminé avec succès. Si le taux est supérieur pour le cours de trois semaines, c'est peut-être parce qu'il est plus court.

En donnant aux délinquants des aptitudes pertinentes pour l'emploi, nous pouvons faciliter leur réinsertion et, ainsi, réduire les risques de récidive.

programmes étaient au chômage au moment de l'infraction, avaient des antécédents criminels avant l'infraction à l'origine de leur peine en cours et considèrent l'employabilité comme une source de difficulté. En donnant aux délinquants des aptitudes pertinentes pour l'emploi, nous pouvons faciliter leur réinsertion et, ainsi, réduire les risques de récidive.

Pour évaluer le programme comme moyen de réinsertion, la deuxième étape de l'étude portera sur le taux de réincarcération. Au moment de l'évaluation pour participer au Programme des compétences professionnelles, il sera utile de tenir compte des dates de mise en liberté et de réadmission ainsi que des valeurs de l'évaluation initiale, relativement à l'emploi du délinquant.

Commentaires

Comme on vient de le souligner, le Programme des compétences professionnelles semble attirer les détenus à qui il était destiné. Les recherches préliminaires donnent à penser qu'un fort pourcentage des délinquants qui suivent ces

Tous sont d'accord, délinquants et non-délinquants, pour dire que le travail joue un rôle important dans notre société. En donnant aux délinquants l'occasion de perfectionner les compétences qu'ils ont déjà et d'en acquérir de nouvelles, nous les aidons à se mieux préparer à trouver du travail après leur mise en liberté. ■

¹ 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario), K1A 0P9

² L'employabilité est l'aptitude d'une personne à trouver un emploi, à s'y adapter et à le conserver. BROUILLARD, J. et SIROIS, A., «L'employabilité en pratique», *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, Vol. 8, n° 1, 1996, p. 32-34.

³ ROSSI, P., BERK, R. et LENIHAN, K., *Money, Work and Crime*, New York, Academic Press, 1980.

⁴ L'établissement correctionnel de Drumheller est un établissement fédéral à sécurité moyenne situé près d'Edmonton et qui accueille des détenus de catégories diverses, présentant un risque pour la sécurité allant de faible à élevé. Quelque 95% des détenus sont dans la catégorie de la population générale et 5% sont en isolement préventif.

^{5 & 6} Pour de plus amples détails sur les profil et les compétences dans chaque secteur, voir MULGREW, P., «Les compétences génériques et les compétences liées à l'employabilité des détenus», *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, Vol. 8, n° 1, 1996, p. 29-31.

⁷ Les données ont été compilées avec le concours de Mark Nafekeh, analyste à la Division de la recherche du SCC.

⁸ Dans cette étude, ceux qui ont achevé le programme avec succès sont groupés ensemble; le deuxième groupe comprend les délinquants qui en sont aux étapes suivantes: poursuite du

programme, retrait, libération conditionnelle ou transfèrement, échec. C'est là une limite de la base de données, et elle sera surmontée dans une deuxième étape. Des recherches ultérieures porteront sur ces groupes exclusivement et fourniront davantage d'informations sur le nombre de personnes qui terminent le cours avec succès, atteignent des stades différents ou les deux. De la sorte, nous pourrions mieux voir si ces délinquants diffèrent de ceux qui terminent le cours avec succès et de quelle manière.

⁹ BOE, R., *Drumheller Skills for Employment Program: The First 100 Graduates*, Rédaction en cours.

¹⁰ Incarcération antérieure: période d'emprisonnement passée qui s'est terminée (date d'expiration du mandat) avant la peine totale en cours. Le terme incarcération désigne une admission originale distincte dans un milieu de mise sous garde; établissement pénal désigne une prison ou un pénitencier.

¹¹ En excluant les délinquants autochtones et les cas manquants, n=291.

¹² Le terme associé sert à indiquer que tous sont englobés dans l'analyse, peu importe l'étape du programme (p. ex., achèvement, poursuite, retrait, transfert ou échec).